

**URB/20209/ : Demande de permis d'urbanisme pour placer 4 enseignes sur la façade d'un immeuble -  
; Avenue de l'Astronomie 19;  
introduite par Madame Véronique PADOAN EPFC                      avenue de l'Astronomie, 19 1210 Bruxelles.**

## **AVIS**

Considérant que le bien concerné se trouve en zone administrative, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que le projet déroge à l'art.37§3 du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée perpendiculairement à une façade en zones générale et élargie) ;

Considérant que celle-ci présente une hauteur de 5 m au lieu des 3 m autorisé ;

Considérant cependant la hauteur du bâtiment ainsi que des bâtiments voisins ;

Considérant la sobriété de l'enseigne proposée ;

Considérant que les enseignes seront éclairées par des spots placés sur la façade ;

Considérant qu'il s'agit d'un établissement d'enseignement et que celui-ci doit être correctement signalé ;

**AVIS FAVORABLE (UNANIME)**